

Audit de zonage de pêcheries en Mauritanie

Date : 2007-2008

Milieu géographique: Mauritanie

Source de financement: L'Agence Française de Développement et l'Association Professionnelle de Promotion de la Pêche Artisanale (A3PAM)

Sociétés impliquées: Canaest, S.L en consortium DD-Ecomar SARL

Description

L'Audit du zonage a pour objectif d'évaluer la cohérence du zonage actuel par rapport aux besoins de :

- Conservation des ressources et des habitats côtiers (zones de moins de 20 mètres) ;
- Cohabitation pacifique entre les différents métiers (Pêcheries industrielles artisanales et côtières) ; et
- Allocation de zones (et des ressources) en faveur d'un développement des pêches artisanales, côtières ou émergentes (praires)

Une équipe de travail formée de deux experts SIG, deux techniciens de pêche et un économiste a été constitué à cet effet. Le travail s'est organisé sur la base des enquêtes menées auprès des acteurs de la profession et le travail de cabinet. Un groupe de travail sur les propositions de modification et un atelier de restitution sur les conclusions du rapport final se sont aussi organisés.